



**Conditions d'études en relation avec les différents groupes d'indemnité et les spécialités enseignées pour le recrutement des chargés d'éducation à durée déterminée et des chargés d'enseignement à durée indéterminée pour les lycées**

**Groupe d'indemnité A1**

Niveau d'études : bachelor\* et master\* inscrits au registre des titres de formation

Spécialités :

- allemand, anglais, espagnol, français, histoire, italien, latin, luxembourgeois ;
- biologie, chimie, géographie, mathématiques , physique ;
- agronomie/techniques agricoles, architecture, électrotechnique, génie civil, géomètre, horticulture, mécanique, etc ;
- communication, informatique, pédagogie, psychologie, sociologie, professions de santé : infirmier, sciences politiques, enseignement logopédique ;
- sciences économiques et sociales ;
- éducation artistique, éducation musicale, éducation physique.

**Groupe d'indemnité A2**

Niveau d'études : bachelor\* inscrit au registre des titres de formation

Spécialités :

- professions de santé : infirmier, secrétariat, éducateur gradué, gestion hôtelière.

**Groupe d'indemnité B1**

Niveau d'études : brevet de maîtrise\* ou brevet de technicien supérieur\*

Spécialités :

- métiers du bois, métiers de la toiture, métiers du métal, métiers de la coiffure, peintre-décorateur, installateur chauffage/sanitaire, électricien, électronicien, mécatronicien, mécanicien d'autos, carrossier, peintre/débosselleur, mécanicien de machines et matériels agricoles, boulanger-pâtissier, service-restauration, etc.

(\*ou un diplôme/brevet reconnu équivalent)

Pour toutes informations complémentaires, vous voudrez vous adresser au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service ressources humaines, tél. 247-65247 ou 247-75978.